

AVIS PUBLIC

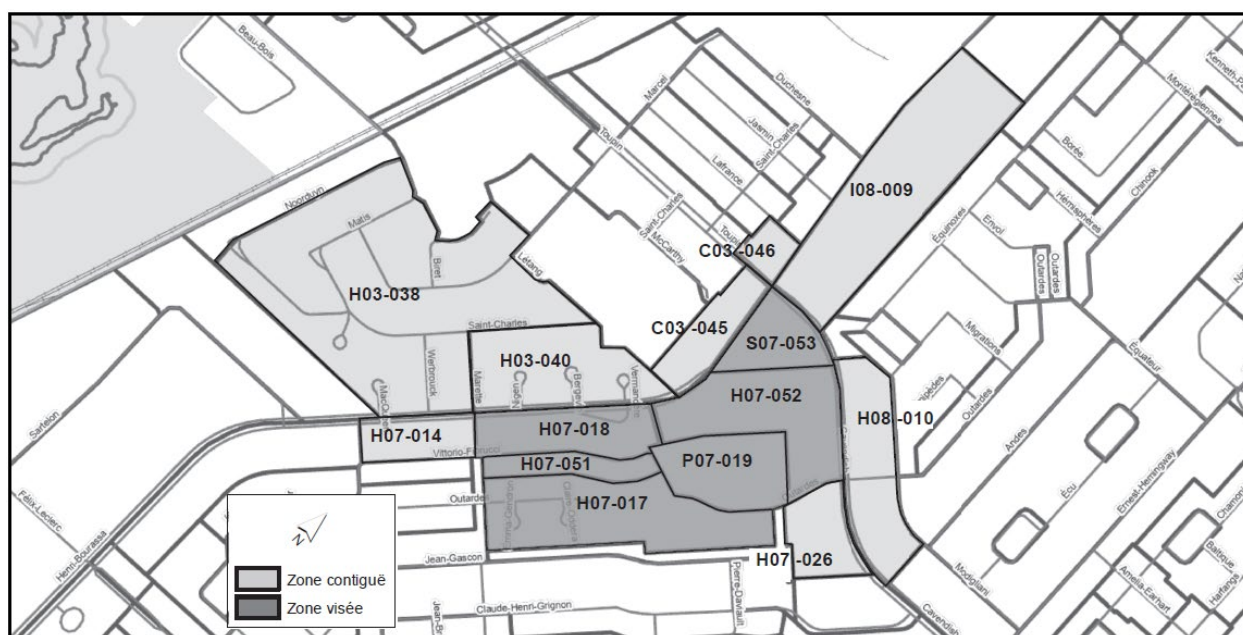
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté un premier projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro RCA08-08-0001-184 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de modifier les zones et les grilles des normes et usages pour permettre le développement de la dernière phase du projet Nouveau Saint-Laurent.

Une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption de ce premier projet de règlement se tiendra le **15 septembre 2026, à 19 h**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise les zones H07-017, H07-018, H07-051, H07-052, P07-019 et S07-053 illustrées sur le plan ci-dessous.



Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 3 septembre 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement